Question écrite N° 3918

Pollution lumineuse : le SIN rallume les lampadaires…

Damien Lachat (UDC)

Le Canton luttait jusqu'à présent contre la pollution lumineuse à la suite de l'acceptation de ma motion 914 « Économie d'énergie et écologie : luttons contre la pollution lumineuse » en 2009, qui a conduit le Gouvernement à formaliser une politique dédiée et des recommandations concrètes. Une page de l'Office de l'environnement y est d'ailleurs dédiée sur le site jura.ch.

Si, à l'époque, les économies d'énergie et les effets du suréclairage étaient opposés à la sécurité, avec le temps, de nombreuses communes ont opté pour un éclairage intelligent et une extinction au milieu de la nuit, sans voir venir l'augmentation de la criminalité tant redoutée.

Pionnière, Val Terbi a été la première commune jurassienne à faire le pas en 2022. Ont suivi Haute-Sorne, Fontenais ou d'autres qui privilégient pour l'instant des réductions d'intensité plutôt qu'une extinction totale.

D'autres initiatives ou mesures d'extinction ciblée ont également été menées par le Canton sur des axes ou carrefours hors agglomération, notamment sur trois sites depuis 2019 à Glovelier (croisement entre l'ancienne route et la H18), à La Caquerelle et au col des Rangiers (carrefour de la Sentinelle des Rangiers). En fait, dans les cartons du Service des infrastructures, une bonne cinquantaine de sites étaient à l'étude sur la pertinence de maintenir un éclairage, représentant une bonne partie des 300 candélabres situés à l'extérieur des communes ; particulièrement les carrefours peu fréquentés la nuit, situés en pleine nature ou en forêt, ou en l'absence de passage piétons ou d'arrêt de bus.

A l'heure où l'énergie électrique est devenue un enjeu de société, je suis donc extrêmement surpris de voir que le SIN rallume les lumières de ces trois malheureux sites représentant une quinzaine de luminaires après de si nombreuses années (depuis 2019 et après un bilan positif fait par l'Etat lui-même après une phase test d'une année…) et sans avoir vraiment noté une augmentation drastique des accidents. Je suis encore plus dubitatif car à Glovelier les lumières surprennent les automobilistes en s'allumant soudainement à l'approche du croisement créant des changements de luminosité problématiques.

Nous posons donc les questions suivantes au Gouvernement :

1. **Le Gouvernement peut-il expliquer ce choix de revenir en arrière, d'aller contre une décision de longue date des législatifs cantonaux et fédéraux ainsi que de la "Politique cantonale de réduction des émissions lumineuses" ?**
2. **Où en est le SIN concernant les 50 autres sites initialement planifiés et quelle est sa stratégie future ?**

Je remercie d'avance le Gouvernement pour ses réponses.

Damien Lachat (UDC)

Co-signataires

- Lionel Montavon (UDC)

- Alain Koller (UDC)
- Francis Carnal (UDC)
- John Moser (UDC)
- Miriam Moser (UDC)

Intervention déposée officiellement le 03 novembre 2026